RCS : ROMANS
Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 01510
Numéro SIREN : 519 100 333
Nom ou dénomination : A.C.L.

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/003654

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
ROMANS SUR ISERE

696930

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/003654**
n° de gestion : **2009B01510**
n° SIREN : **519 100 333 RCS Romans**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Romans sur Isère certifie avoir procédé le 01/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.C.L. - Société à responsabilité limitée
6 rue Des Riviers Fauconnieres 26120 Montelier -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROMANS (DROME)

696930

N° 10956*19
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du code général des impôts)

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD 2016 3654

Désignation de l'entreprise SARL ACL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 6 Rue des Riviers FAUCONNIERES 26120 MONTELIER

Numéro SIRET* 5 1 9 1 0 0 3 3 3 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2016 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014	9 661	016 9 661	
	Immobilisations corporelles*		028	670 551	030 225 770	444 781
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	680 212	048 235 431	444 781
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070	
		Autres* (3)	072	2 405	074	2 405
	Valeurs mobilières de placement		080	25 002	082	25 002
	Disponibilités		084	113 681	086	113 681
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	141 088	098	141 088
	Total général (I + II)		110	821 301	112 235 431	585 869

PASSIF

...RCE DE ROMANS LE 17 MAI 2017

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	6 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	600
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	70 214
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	27 641
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	104 456
	Provisions pour risques et charges **Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	479 054
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	675
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169 1 684)	172	1 684
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	481 414
	Total général (I + II + III)	180	585 869

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	434 143
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	400
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme
Le Gérant,

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA

cerfa N° 10957*19 ② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B-SD 2017**

Copyright Groupe ISA (2017) ISACOMPTA *1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ACL — Néant ☐ *

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

Exercice N clos le 31/12/2016 (1)

A- RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	115 384
	Production vendue services *		215	218	
			217		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
	Autres produits			230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	115 384
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises)*			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier :.....)			242	15 602
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	625	244	625
	Rémunérations du personnel*			250	500
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	
	Dotations aux amortissements*			254	44 795
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	61 523
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	53 861
	Produits financiers (III)	280	645	294	21 986
	Charges financières (V)				
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
	Impôt sur les bénéfices* (VII)			306	4 878
2- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)				310	27 641

B- RÉSULTAT FISCAL

	Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	27 641	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	4 878	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)*	986			342
	ZFU -TE *(44. octies et octies A)*	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté *(44 septies)*	981			
	JEI *(44. sexies A)*	989			
	ZRD *(44 terdecies)*	127			
	ZRR *(44. quindecies)*	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	991			
	Pôles de compétitivité hors CICE *(art 44. undecies)*	990			
	Dont divers — ZFA *(44 quaterdecies)*	345			350
	Investissements outre-mer	344			
	Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (Art. 39 *decies*)	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	32 519	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col.1 Déficit col.2	370	32 519	372

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

S.A.R.L. A.C.L.
Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 Euros
Siège social : 6 rue des Riviers, Fauconnières - 26120 MONTELIER

RCS ROMANS 519 100 333

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

L'an deux mille dix-sept, et le neuf mai à dix-huit heures,
Les associés de la Société à Responsabilité Limitée "A.C.L" se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, à Fauconnières (26120) MONTELIER, 6 rue des Riviers, au siège social, sur convocation de la gérance.

Etaient présents :

- Monsieur CHARBONNEL André, titulaire de.....	120 parts
- Madame ACHIN-CHARBONNEL Laurence, titulaire de.....	120 parts
.....	
Total égal au nombre de parts composant le capital social.....	**240 parts**

L'assemblée est présidée par Monsieur CHARBONNEL André, gérant de la Société.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- L'inventaire et les comptes de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce,
- Le texte du projet de résolutions soumis à l'Assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces on été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de l'assemblée et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant le même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'Assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce et décision à cet égard,
- Questions diverses.

Les questions à l'ordre du jour sont examinées. Il est donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de Commerce.

Cette lecture faite, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Les Associés, après avoir entendu le rapport de gestion, approuvent l'inventaire et les comptes, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2016, tels qu'ils leur ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, ils donnent quitus à la gérance de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les Associés, conformément à la proposition de la gérance, constatent que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 27 641,48 euros et décident de l'affecter de la manière suivante :

- Autres réserves : ..... + 27 641,48 €

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

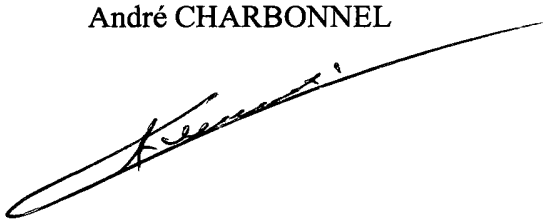
Les Associés constatent qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de Commerce n'est intervenue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture, par les associés ou par l'un ou plusieurs d'entre eux ayant reçu mandat à cet effet.

André CHARBONNEL



Laurence ACHIN-CHARBONNEL

